

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 150	3 090	1 060	0,03	1 682	0,06
Autres immobilisations corporelles	346 942	220 626	126 316	3,92	159 996	6,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 934		6 934	0,22	5 604	0,21
TOTAL (I)	358 026	223 716	134 310	4,17	167 282	6,36
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	302 653		302 653	9,39	289 000	10,99
En cours de production de biens						
En cours de production de services	70 325		70 325	2,18	40 624	1,55
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					12 000	0,46
Clients et comptes rattachés	126 455		126 455	3,92	141 184	5,37
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	11 614		11 614	0,36	2 937	0,11
. Personnel						
. Organismes sociaux					11 840	0,45
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	320 350		320 350	9,94	268 479	10,21
. Autres	2 189 310		2 189 310	67,95	375 716	14,29
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	1,55	1 150 000	43,74
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	11 456		11 456	0,36	159 615	6,07
Charges constatées d'avance	5 400		5 400	0,17	10 328	0,39
TOTAL (II)	3 087 565		3 087 565	95,83	2 461 723	93,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 445 591	223 716	3 221 875	100,00	2 629 005	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	3,10	100 000	3,80
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	10 000	0,31	10 000	0,38
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	362 001	11,24	822 387	31,28
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	13 529	0,42	3 999	0,15
TOTAL (I)	485 530	15,07	936 386	35,62
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			9 094	0,35
. Découverts, concours bancaires	3 801	0,12		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	509 721	15,82	539 094	20,51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 035 573	63,18	894 886	34,04
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	828	0,03	12 711	0,48
. Organismes sociaux	34 418	1,07	41 789	1,59
. Etat, impôts sur les bénéfices	55 705	1,73	175 943	6,69
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	86 884	2,70	11 347	0,43
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 753	0,18	2 706	0,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 661	0,11	5 047	0,19
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 736 345	84,93	1 692 619	64,38
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 221 875	100,00	2 629 005	100,00

A.WILCO

Société par Actions simplifiée à associée unique
au capital de 100 000 Euros

Siège social : 2103 Route des Quarante Sous
78630 ORGEVAL

R.C.S : 378 006 969 RCS VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'associée unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un bénéfice de **362 001,23** Euros.

L'associée unique décide d'affecter le résultat de **362 001,23** Euros, de la façon suivante :

- En totalité à titre de distribution de dividendes pour un montant de **362 001,23** Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2023	822 387 Euros		
31/12/2022	2 068 482 Euros		
31/12/2021	150 000 Euros		

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus

tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, (i) les présentes décisions sont signées électroniquement par le représentant légal de la Société, via YouSign, service conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, et (ii) les présentes décisions sont signées par voie électronique par le représentant légal de la Société en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et par le représentant légal de la Société renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer les présentes décisions. La remise d'une copie électronique des présentes décisions directement par YouSign à son signataire constitue une preuve suffisante et irréfutable des décisions adoptées.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des décisions tenu au siège social et un exemplaire original signé par l'associée unique sera conservé dans les archives de la Société.

Signé électroniquement,
Extrait certifié conforme,

La Présidente
Signature Présidente